



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué les 14 et 21 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSCO-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, REVERS, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS : Néant

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame RULLEAU à Madame DESVERGNES.

ELUS PRESENTS AYANT QUITTÉ LA SALLE ET NE PARTICIPANT PAS AU VOTE : Mesdames SILVESTRE, HUIN, COMMARIEU, DUBOURG et Monsieur BUCHOUL

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur LANGLOIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe Demain CESTAS demande des modifications du procès-verbal. Le temps de l'examen de ces demandes, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 - DELIBERATION N°4/35

Réf: Service Culturel / Vincent Salvis – 7.5.2

OBJET : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION

Madame DESVERGNES expose,

Vous avez adopté le budget primitif 2026 de la Commune. Comme chaque année, une part importante de ce budget est consacrée aux aides directes et indirectes à la vie associative, pilier du lien social de notre Commune. L'enveloppe prévue au budget pour les subventions aux associations a été maintenue à son niveau de l'année précédente pour un montant total de 1 859 000 €

Il vous est proposé de vous prononcer sur la répartition d'une partie de l'enveloppe consacrée aux subventions à nos associations. Les subventions seront attribuées aux associations ayant plus de trois années d'existence.

Le détail des sommes allouées au titre des différents articles de notre budget communal est annexé à la présente délibération.

Conformément à la législation en vigueur, un certain nombre de subventions exceptionnelles feront l'objet d'une délibération et d'une convention spécifique.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, Mesdames SILVESTRE, HUIN, COMMARIEU, DUBOURG et Monsieur BUCHOUL ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

Considérant l'avis favorable des commissions sport et culture réunies le 17 avril 2026 qui ont étudié les dossiers de demande de subvention,

- fait siennes les conclusions de Madame DESVERGNES,
- décide d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau ci-annexé.
- dit que les crédits correspondants ont été inscrits au chapitre 65 article 748 du budget communal de l'année 2026 pour un montant de 66 631€.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean Pierre LANGLOIS

LE MAIRE



Jérôme STEFFE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 05/05/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 05/05/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION OBTENUE EN 2025	Proposition commission2026	VOTE CONSEIL MUNICIPAL 2026
AAPMA: Assoc. Agrée Pêche et Protection du Milieu Aquatique	1 000,00 €	1 000,00 €	
Accorderie de Canéjan	1 000,00 €	1 000,00 €	
ACPG Cinéma de proximité	2 390,00 €	2 386,00 €	
AED : Astronomie Espace Découverte	880,00 €	880,00 €	
Amicale du personnel	3 900,00 €	3 900,00 €	
Amitiés France Madagascar	1 500,00 €	800,00 €	
Animation loisir Pierroton	4 500,00 €	4 500,00 €	
Arscénic Théâtre	920,00 €	920,00 €	
Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde	1 100,00 €	1 100,00 €	
Cadansa	0,00 €	250,00 €	
Cadecole	400,00 €	400,00 €	
Cercle généalogique Cestadais	700,00 €	300,00 €	
Cestas Entr'aide	500,00 €	500,00 €	
CLCV	280,00 €	280,00 €	
Club Chez nous	2 500,00 €	2 500,00 €	
Club Jours d'Automne	2 500,00 €	2 500,00 €	
Club Ondes et Micro-informatique	800,00 €	800,00 €	
Comité des Fêtes de Gazinet	6 000,00 €	7 000,00 €	
Comité des Fêtes du Bourg	6 100,00 €	8 575,00 €	
Don du sang bénévoles de Cestas	600,00 €	600,00 €	
En avant Clara	200,00 €	200,00 €	
FNACA	800,00 €	600,00 €	
Fotocourt	0,00 €	1 500,00 €	
France Pologne	120,00 €	120,00 €	
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Cestas	1 000,00 €	1 000,00 €	
Ligue des droits de l'homme (Gradignan-Pessac-Cestas-Canéjan)	100,00 €	100,00 €	
Méli - Mélo (Chorale)	170,00 €	170,00 €	
Rucher école Des Sources	1 400,00 €	1 400,00 €	
STUDIUM Réjouit	200,00 €	200,00 €	
Syndicat de chasse	2 900,00 €	2 900,00 €	
Syndicat de quartier de Toctoucau	1 810,00 €	1 810,00 €	
Action Glisse Cestas	800,00 €	1 350,00 €	
Amicale Pétanque Gazinet	500,00 €	500,00 €	
Association sportive Collège	1 130,00 €	1 130,00 €	
Association sportive Lycée des Graves	500,00 €	500,00 €	
Boomrang 33	0,00 €	500,00 €	
CAC 33	210,00 €	210,00 €	
Cestas Foot Loisir	250,00 €	250,00 €	
Football Club Pierroton	9 650,00 €	9 650,00 €	
Golf Cestas	250,00 €	250,00 €	
Gymnastique volontaire Chantebois	300,00 €	500,00 €	
Gymnastique volontaire Toctoucau	300,00 €	300,00 €	
Lib'Aile'UI	300,00 €	300,00 €	
MYCA : Model's Yacht Club d'Aquitaine	300,00 €	1 000,00 €	
TOTAL	60 760,00 €	66 631,00 €	

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 033-213301229-20260427-DELIB4_35_2026-DE